

Séance du 5 mai 2026

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le cinq mai deux mille vingt-six à neuf heures quarante-quatre, à la salle exécutive Norbert-Brousseau, 2175 chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Olivier Biron, Daniel Saindon (partiellement), Mélanie Sicotte, Benoit Forget-Chiasson, Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président Steven Blaney.

Assistent à la séance : François Bélanger, directeur général adjoint par intérim - Sécurité publique et affaires corporatives par intérim, David Boudreault, directeur général adjoint – Planification intégrée du territoire, Dominic Deslauriers, directeur général, Annie Gaudreault, directrice générale adjointe – Services à la communauté et intelligence d'affaires, René Gagnon, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE3038

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 5 mai 2026.

CE3039

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 du comité exécutif.

CE3040

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 16 mars 2026 et recommandations formulées par cette commission relatives à des mandats confiés à la Direction générale

Document d'aide à la décision [DG-2026-017](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 16 mars 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-017, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les recommandations suivantes de la commission des finances et de l'administration :

- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin d'évaluer l'écart entre les coûts des différentes formules d'achat, soit l'achat local versus les autres alternatives;
- de maintenir la cible d'endettement à 130 % pour l'année 2033;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin d'établir le portrait des réserves financières;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin de procéder à l'analyse des coûts des camps de jour et des possibilités d'optimiser les dépenses liées à ce service;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin de procéder à l'analyse des coûts et bénéfices d'émettre

des constats d'infraction pour le stationnement lors des opérations de déneigement;

- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin de procéder à l'analyse de la capacité résiduelle du four de l'incinérateur;
- de mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin de calculer le coûtant approximatif des services municipaux offerts pour une maison moyenne de 412 000\$;

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de ne pas adopter les recommandations telles que formulées par la commission des finances et de l'administration et de décréter ce qui suit :

- de ne pas mandater la Direction générale, en collaboration avec les directions concernées, afin de préparer une projection de la taxe sur l'immatriculation avec des scénarios à 5\$, 10\$ et 15\$, et ce, étant donné que la Société de transport de Lévis formulera des recommandations à la Ville à ce sujet;
- de ne pas augmenter la taxe sur les terrains vagues desservis (TVD) à quatre fois le taux lors de la levée du moratoire, et ce, étant donné que ce sujet fera l'objet du cadre financier.

CE3041

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des services à la communauté tenue le 9 avril 2026 et plan de travail pour l'année 2026 de cette commission

Document d'aide à la décision [DG-2026-019](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission des services à la communauté tenue le 9 avril 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-019, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le plan de travail pour l'année 2026 de la commission des services à la communauté, joint au sommaire décisionnel DG-2026-019.

CE3042

Tarification relative au contrat d'assurance collective pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la nouvelle tarification relative au contrat d'assurance collective, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, et d'autoriser le Directeur des finances et Trésorier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3043

Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-025](#)

La liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026, jointe au sommaire

décisionnel FIN-2026-025, est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE3044

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026 et des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2026-026](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026 et des crédits additionnels pour la même période, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-026, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CE3045

Attribution du contrat relatif aux travaux de remplacement des deux dégrilleurs au prétraitement de la STEU Desjardins et décret des travaux

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-053](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux travaux de remplacement des deux dégrilleurs au prétraitement de la STEU Desjardins (appel d'offres 2026-50-46), à Construction deric inc., pour une dépense estimée à 1 935 220 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter les travaux.

CE3046

Autorisation de la tenue d'événements sur le territoire de la ville pour les mois de juillet et août 2026 et autorisation à la Direction du développement économique et de la promotion

Document d'aide à la décision [DEV-2026-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser le Patro de Lévis inc. à utiliser la Terrasse du Chevalier-de-Lévis pour la tenue du Marché fermier ostara du Vieux-Lévis, édition 2026, selon les paramètres indiqués au présent sommaire décisionnel DEV-2026-021;
- de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec le Patro de Lévis inc. dans le cadre du Marché fermier ostara du Vieux-Lévis, édition 2026, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'autoriser Mon quartier de Lévis à utiliser certaines rues pour la tenue de la Grande tablée, édition 2026, selon les paramètres indiqués au sommaire décisionnel DEV-2026-021;
- de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec Mon quartier de Lévis dans le cadre de la Grande tablée, édition 2026, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec Vivre umano, dans le cadre des Fêtes populaires de Lévis, édition 2026, et d'autoriser le Directeur du développement économique et

de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- d'autoriser la Maison de soins palliatifs du littoral à utiliser le parc de l'Anse-Tibbits pour la tenue du Défi vélo du littoral, édition 2026, selon les paramètres indiqués au sommaire décisionnel DEV-2026-021;
- de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec la Maison de soins palliatifs du littoral dans le cadre du Défi vélo du littoral, édition 2026, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3047

Financement de la dépense relative aux travaux de démolition de l'immeuble situé au 1041, chemin du Quai (secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2026-006](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de démolition de l'immeuble situé au 1041, chemin du Quai (secteur Saint-Nicolas), décrit au sommaire décisionnel GEN-RPBA-2026-006, au montant maximum de 35 000 \$, et ce, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-71.

CE3048

Installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur le réseau municipal (secteurs Lévis et Sainte-Hélène-de-Breakeville)

Document d'aide à la décision [TMD-2026-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 679° sur la rue Saint-Joseph à l'intersection de la rue Moulin-Ruel, en direction est et ouest;
- 680° sur la rue Paul-Poirier, aux intersections de la rue Létourneau, en direction sud-ouest, sud-est et nord-ouest;
- 681° sur la rue Létourneau, à l'intersection la plus à l'ouest de la rue Paul-Poirier, en direction est;
- 682° sur l'avenue Saint-Augustin aux approches nord et sud.

Le membre du comité exécutif Daniel Saindon divulgue la nature générale de son intérêt dans l'affaire suivante qui sera prise en considération concernant « Aide financière à Commission scolaire central Québec » et il quitte son siège et la séance avant le début des délibérations sur cette affaire.

CE3049

Aide financière à Commission scolaire central Québec

Document d'aide à la décision [URBA-BP-2026-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 111 990 \$ à la Commission scolaire central Québec, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Le membre du comité exécutif Daniel Saindon reprend son siège.

CE3050

Aide financière à l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-010](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 24 632,22 \$ à l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE3051

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2026-022](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, jointe au sommaire décisionnel GRE-2026-022, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE3052

Attribution du contrat relatif au service de déneigement des accès aux édifices (secteurs Desjardins)

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-042](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif au service de déneigement des accès aux édifices (secteurs Desjardins) (appel d'offres 2026-50-02), à 9261-1318 Québec inc. (Signalisation JMB), pour une dépense estimée à 449 567,55 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE3053

Attribution du contrat relatif à la réparation des arrières en gazon et divers travaux de terrassement

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-051](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la réparation des arrières en gazon et divers travaux de terrassement (appel d'offres 2026-50-05), à Excavation bergedac inc., pour une dépense estimée à 480 216,54 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE3054

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière (service de travail de milieu estival) à intervenir avec le Centre aide et prévention jeunesse

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière (service de travail de milieu estival) à intervenir avec le Centre aide et prévention jeunesse, jointe au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-011, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3055

Avis de motion du Règlement RV3611 modifiant le Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle et dépôt de projet de règlement
Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3611 modifiant le Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-007.

Ce règlement a pour objet d'harmoniser et ajuster le texte du règlement avec les récentes modifications du nom de notre direction ainsi que le titre du directeur de cette même direction, d'actualiser les dispositions de ce règlement concernant la divulgation d'actes répréhensibles et de situations d'absence de conflit d'intérêts et d'y inclure une mesure favorisant l'acquisition responsable.

CE3056

Adoption du Règlement RV3611 modifiant le Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle
Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-007](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3611 modifiant le Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle, joint au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-007.

CE3057

Avis de motion du Règlement RV3612 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt de projet de règlement
Document d'aide à la décision [TMD-2026-021-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3612 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-021-R-1.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Ernest-Lacasse, Saint-Maurice, André-Garant, chemin du Sault, de Bienville, Octave-Crémazie, du Mont-Marie, Saint-Omer, Saint-Georges, Dorimène-Desjardins, Saindon, Bellerive et Lorenzo-Augier.

CE3058

Adoption du Règlement RV3612 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-021-R-1](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3612 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-021-R-1.

CE3059

Adoption du Règlement RV3608 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la nouvelle zone L1597 à même une partie des zones H1614 et L1603)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3608 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-015.

Ce règlement a pour objet :

- de créer la zone L1597 à même une partie des zones H1614 et L1603 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables :
 - attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage d'établissement de résidence principale, soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place;
 - dans la zone H1614, la création de la zone L1597 à même une partie de la zone H1614 aura pour effet de retirer l'interdiction de l'exploitation d'un établissement de résidence principale dans cette partie de zone.

CE3060

Adoption du Règlement RV3609 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1599 à même la zone L1603)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3609 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-015.

Ce règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone H1599 à même une partie de la zone L1603 :
 - attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et

lotissement en vigueur interdit l'usage établissement de résidence principale, soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place;

- dans la zone H1599, l'agrandissement de cette zone à même une partie de la zone L1603 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement de résidence principale dans cette partie de zone.

CE3061

Avis de motion du Règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, à la grille des spécifications de la zone H0865 sur la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-029.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, dans la grille des spécifications de la zone H0865 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes.

CE3062

Adoption du Projet de règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, à la grille des spécifications de la zone H0865 sur la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-029.

CE3063

Avis de motion du Règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2491 à même les zones H2495 et H2502 à proximité de l'intersection des rues De Ségur et Colette, secteur Lévis) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-031.

Ce règlement a pour objet

- de créer la zone H2491 à même les zones H2495 et H2502;
- de prévoir les usages et spécifications applicables pour cette nouvelle zone, dont notamment :
 - pour le groupe d’usages H10 (33 à 64 logements) que 40 % du terrain doit être sous couverture végétale;
 - pour le groupe d’usages H10 (33 à 64 logements) que 50 % des cases de stationnement aménagées doivent se retrouver en souterrain, à l’intérieur d’un garage ou dans un stationnement étagé;
- d’intégrer une disposition spécifique pour la zone H2491 visant l’obligation d’implanter un écran tampon;
- d’ajouter la zone créée à la liste des zones où l’usage établissement de résidence principale est spécifiquement interdit.

CE3064

Adoption du Projet de règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2491 à même les zones H2495 et H2502 à proximité de l’intersection des rues De Ségur et Colette, secteur Lévis)

Document d’aide à la décision [URBA-SAT-2026-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’adopter le Projet de règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-031.

CE3065

Avis de motion du Règlement RV31615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d’usages C300, C304, C310, C311, C312, C314, C315, C320 et du groupe d’usages C8 dans la zone C2404, chemin des Îles, à proximité de l’intersection avec le boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et dépôt de projet de règlement

Document d’aide à la décision [URBA-SAT-2026-032](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu’il sera soumis lors d’une prochaine séance, le Règlement RV31615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-032.

Ce règlement a pour objet d’ajouter les classes d’usages C300, C304, C310, C311, C312, C314, C315 et C320, qui font partie du groupe d’usages C3, commerce au détail et de gros et service para-industriel, ainsi que le groupe d’usages C8, service d’entreposage intérieur, dans la zone C2404 et d’y prévoir les normes et spécifications afférentes.

CE3066

Adoption du Projet du règlement RV3615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d’usages C300, C304, C310, C311, C312, C314, C315, C320 et du groupe d’usages C8 dans la zone C2404, chemin des Îles, à proximité de l’intersection avec le boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-032](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-032.

CE3067

Avis de motion du Règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (précisions relatives aux lots dérogatoires protégés par droits acquis) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-033.

Ce règlement a pour objet d'encadrer, sous certaines conditions, un changement d'usage sur un lot dérogatoire par droits acquis.

CE3068

Adoption du Projet du règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (précisions relatives aux lots dérogatoires protégés par droits acquis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-033.

CE3069

Adoption du Second projet de règlement RV3603 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone A0709, route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-040](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3603 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3279, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-040.

CE3070

Abandon du processus d'adoption du Projet de règlement RV3602 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage crématorium inclus dans la classe d'usages C908 dans la zone P1227, rue de Saint-Romuald, secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abandonner le processus d'adoption du Projet de règlement RV3602 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, adopté par la résolution CV3277.

CE3071

Adoption du Second projet de règlement RV3600 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (visant à supprimer la superficie maximale de plancher et augmenter la hauteur maximale des bâtiments dans la zone L0054, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-047](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3600 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3273, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-047.

CE3072

Adoption du Règlement RV3599 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (retrait du certificat d'occupation)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-052](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3599 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3271, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-052.

CE3073

Adoption du Second projet de règlement RV3601 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone I1221 à même une partie de la zone I1224, à proximité de l'intersection de la rue de Saint-Romuald et de la 5^e Rue, secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-053](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3601 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV3275, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-053.

CE3074

Adoption du Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-056](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3280, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-0056.

CE3075

Confirmation de la contribution financière de la Ville au projet de logements abordables de Société immobilière locative à prix accessibles (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec et abrogation de la résolution CV2809 « Contribution de la Ville au projet de logements sociaux et abordables de la Société immobilière locative accessible (SILA) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 3) (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) »

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-004-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de confirmer la contribution financière au projet de 72 logements abordables par la Société immobilière locative à prix accessible, réalisé sur le lot 4 964 358 du cadastre du Québec, situé en bordure de la route Monseigneur-Bourget (secteur Lévis), dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec;
- cette contribution représentera un maximum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec et prendra la forme de :
 - une subvention directe de 2 128 346 \$;
 - un crédit de taxe d'une durée de vingt ans ou jusqu'à l'atteinte d'un montant maximal de 3 102 500\$;
- et ce, conditionnellement à ce que :
 - les règlements d'urbanisme applicables soient respectés;
 - une entente soit conclue entre la Ville et le promoteur, précisant notamment les modalités et les conditions d'octroi de la contribution municipale et toutes autres modalités et conditions à convenir à la satisfaction des parties;
 - le projet respecte le cadre légal qui régit la Ville et les conditions du programme d'habitation abordable Québec et qu'il obtienne toutes les autorisations requises dans le cadre de ce programme;
- d'assumer 10 % du montant de l'aide financière et, le cas échéant, 10 % des coûts de réparation, tel que prévu à la clause 5.3 du programme de supplément au loyer Québec (cadre normatif 2026-2028), pour 50 % des unités du projet, et ce, à même le budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme, le tout, conditionnellement à la conclusion d'une entente entre la Ville, l'Office municipal d'habitation de Lévis et la Société d'habitation du Québec, afin d'établir les modalités de leur participation financière au programme de supplément au loyer Québec.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger, en conséquence, la résolution CV2809 « Contribution de la Ville au projet de logements sociaux et abordables de la Société immobilière locative accessible (SILA) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 3) (situé sur la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) ».

CE3076

Confirmation de la contribution de la Ville au projet de logements abordables de Les développements de demain inc. (situé sur la rue des Fines-Herbes, dans le Quartier horizon-la cité, secteur Saint-Jean-Chrysostome) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 4) de la Société d'habitation du Québec

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-005-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de confirmer la contribution financière au projet de 192 logements abordables de Les développements de demain inc. (situé sur la rue des Fines-Herbes, dans le Quartier horizon-la cité, secteur Saint-Jean-Chrysostome) dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec (volet 4) de la Société d'habitation du Québec;
 - cette contribution représentera un maximum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec et prendra la forme de :
 - une subvention directe de 907 060\$;
 - un crédit de taxe d'une durée de vingt ans ou jusqu'à l'atteinte d'un montant maximal de 7 751 360\$;
 - et ce, conditionnellement à ce que l'entente prévoit :
 - de garantir l'atteinte des objectifs sociaux poursuivis par la Ville et la Société d'habitation du Québec;
 - de minimiser les risques financiers, juridiques et réputationnels pour la Ville;
 - d'assurer la transparence, la reddition de comptes et les recours en cas de manquement.
-

CE3077

Confirmation de la contribution financière de la Ville au projet d'intégration de logements abordables de Cloria St-Romuald sec (situé sur la rue Courchevel à l'angle de la rue de la Concorde, secteur Saint-Romuald) dans le cadre de l'*Initiative logement abordable* de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et du programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation de la Société d'habitation du Québec

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-008-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de confirmer la contribution financière au projet d'intégration de 50 logements abordables dans un immeuble de 286 logements, réalisé sur le lot 6 355 451 du cadastre du Québec, par Cloria St-Romuald sec, plus précisément situé sur la rue de Courchevel (à l'angle de la rue de la Concorde, dans le secteur Saint-Romuald), dans le cadre de l'*Initiative logement abordable* de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et du programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation de la Société d'habitation du Québec;
- cette contribution représentera un maximum de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec et prendra la forme de :
 - une subvention directe de 705 100\$;
 - un crédit de taxe d'une durée de vingt ans ou jusqu'à l'atteinte d'un montant maximal de 2 154 900\$;
- et ce, conditionnellement à ce que :
 - les règlements d'urbanisme applicables soient respectés;
 - une entente soit conclue entre la Ville et le promoteur, précisant notamment les modalités et les conditions d'octroi de la contribution municipale et toutes autres modalités et conditions à convenir à la satisfaction des parties;
 - le projet respecte :
 - le cadre légal qui régit la Ville;

- l'entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation de la Société d'habitation du Québec.

CE3078

Appui à une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures sportives et récréatives, sportives et de plein air relative au projet de réaménagement du stade de baseball Georges-Maranda

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2026-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'appuyer le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures sportives et récréatives, sportives et de plein air relative au projet de réaménagement du stade de baseball Georges-Maranda.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la présentation du projet de réaménagement du stade de baseball Georges-Maranda au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- de désigner Sylvie Bernatchez, Directrice de la vie communautaire, à titre de représentante de la Ville et de personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à ce projet.

CE3079

Appui à une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures sportives et récréatives, sportives et de plein air relative au projet de construction d'un gymnase et d'une palestre de gymnastique du Centre de services scolaire des navigateurs

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2026-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'appuyer le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures sportives et récréatives, sportives et de plein air relative au projet de construction d'un gymnase et d'une palestre de gymnastique du Centre de services scolaire des navigateurs.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'appuyer le projet du Centre de services scolaire des navigateurs pour la construction d'un gymnase et d'une palestre de gymnastique afin que ce

dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

- de s'engager à conclure une entente de service avec le Centre de services scolaire des navigateurs pour la construction et l'utilisation d'un gymnase et d'une palestine de gymnastique, afin que ces derniers soient accessibles à l'ensemble de la population si le projet est retenu;
- de s'engager à assumer la part des coûts admissibles qui lui revient dans le cadre de la construction et l'utilisation de la palestine de gymnastique si le projet est retenu.

CE3080

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 13.

Steven Blaney, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif